



PRÉSENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

LA
FABRIQUE
CULTURELLE.tv



 *En partenariat avec :*

Le **Prix Excellence culture Estrie**, du Conseil de la culture de l'Estrie est offert en partenariat avec Télé-Québec et est décerné à un(e) artiste, à un(e) écrivain(e), à un(e) artisan(e) ou à un(e) travailleur(-euse) en culture qui a fait preuve d'excellence et dont le(s) projet(s) de l'année à venir témoigne(nt) de sa détermination à continuer à se développer dans la région de l'Estrie. La date limite de la période de mise en candidature est REPORTÉE AU **JEUDI 27 AVRIL 2023, à 23 h 59.**

Objectifs du prix

- Souligner et promouvoir l'excellence artistique ou culturelle des artistes, écrivain(e)s, artisan(e)s et des travailleurs(-euses) en culture de la région.
- Soutenir un(des) projet(s) de l'artiste au cours de l'année à venir.
- Favoriser l'ancrage du ou de la lauréat(e) dans la région et lui donner les moyens de continuer à progresser et à se développer.

Critères d'admissibilité

- Être membre du Conseil de la culture de l'Estrie;
- Résider en Estrie;
- Avoir au moins 5 ans de pratique professionnelle et/ou de diffusion, comme artiste, écrivain(e), artisan(e), ou travailleur(-euse) en culture. Dans le cas d'un collectif, la majorité des membres doit avoir au moins 5 ans de pratique et de diffusion dans un contexte professionnel;
- Présenter une ou plusieurs réalisations exemplaires et ayant fait la preuve de la reconnaissance des pairs au cours des cinq dernières années.
- Présenter un(des) projet(s) artistique(s) ou culturel(s) à réaliser au cours de l'année à venir (plan de travail ou de développement à l'appui).

Critères d'évaluation

- Qualité de la démarche artistique ou culturelle;
- Qualité des éléments de développement proposés par l'artiste, l'écrivain(e), l'artisan(e) ou le(la) travailleur(-euse) en culture et la cohérence avec la démarche;
- Implication régionale de l'artiste, de l'écrivain(e), de l'artisan(e) ou du ou de la travailleur(-euse) en culture ou impact de ses actions (passées ou futures) dans la région;
- Maillage avec les ressources (artistiques, culturelles ou autres) de la région.

Présentation à soumettre

Par courriel uniquement, un document de 3 pages maximum (format lettre - 12 pt simple interligne).

- Description de la démarche artistique/culturelle
- Courte biographie
- Plan de travail ou de développement (projet des 12 mois à venir)
- Répondre brièvement aux questions suivantes en lien avec les critères d'évaluation :
 - › *Quels aspects de la pratique ou de la carrière seront en développement (développement stratégique, communication/promotion, ou disciplinaire...)?*
 - › *Quels éléments de la démarche ou de travail seront présentés au public estrien? Si oui, de quelle manière, quand et pourquoi?*
 - › *Quelles ressources régionales contribueront à la réalisation du plan de travail ou de développement (projet des 12 mois à venir)?*
- Présentation d'une ou de plusieurs réalisations passées démontrant la recherche d'excellence et la reconnaissance des pairs
- **Formulaire de candidature** dûment rempli en ligne.

Documents d'appui

Par courriel uniquement; doivent être pertinents et en lien direct avec la candidature présentée.

- Une photographie-portrait (JPG) de l'artiste, l'écrivain(e), l'artisan(e), ou le(la) travailleur(-euse) en culture, libre de droits, qui sera utilisée par le CCE et son(ses) partenaires, à des fins promotionnelles. Indiquer le crédit photo.
- CV artistique – maximum de 3 pages
- Autres documents d'appui (portfolio, photos, vidéo, lettres d'appui, extrait d'œuvre...),
 - › *Images : maximum 10 images JPG de 1Mo chacune;*
 - › *Vidéos : maximum 10 minutes à soumettre avec liens URL YouTube, Vimeo ou autre;*
 - › *Littérature : soumettre un exemplaire de livre ou un texte, maximum 20 pages.*
- Une liste décrivant les documents d'appui (titre, médium, année, dimension, durée, crédits photos, etc.);
- Dossier de presse en PDF (maximum 3 pages).

Envoi des documents à prix@cultureestrie.org

- L'objet de votre envoi doit être clairement identifié : « Prix-Excellence2023-votreNOM » ;
- Les documents joints identifiés clairement : « Prix-Excellence2023-votreNOM-DescriptionDocument » ;
- L'envoi courriel est définitif et il ne sera pas possible d'apporter des corrections ou de changer des documents par la suite.

À noter

- Vous pouvez soumettre votre propre candidature ou proposer celle d'une autre personne.
- Les candidatures incomplètes ou reçues après la date limite ne sont pas admissibles.
- Si aucune candidature ne répond aux critères d'évaluation, le prix ne sera pas attribué.
- Les lauréat(e)s du Prix Excellence culture Estrie des deux dernières remises de prix ne sont pas admissibles.
- Les dossiers de candidature sont évalués par un jury de pairs qui sélectionne les finalistes. Le(la) lauréat(e) est choisi(e) parmi les finalistes par un vote des membres du Conseil de la culture de l'Estrie.

Que gagnent les finalistes?

- Être sélectionné(e)s par un jury de professionnel(le)s et obtenir la reconnaissance des pairs.
- Le privilège de présenter son(ses) projet(s) aux personnes participantes de l'Assemblée générale annuelle en juin 2023.
- Une large couverture médiatique dans les médias et sur les médias sociaux.

Que gagne le(la) lauréat(e)?

- Ce prix est assorti cette année d'un montant de 1500 \$ issu du partenariat avec Télé-Québec (STQ).
- La Fabrique culturelle.tv, la plateforme culturelle numérique de Télé-Québec, produit et diffuse une vidéo qui présente le(la) récipiendaire. D'une durée approximative de cinq minutes, cette vidéo est d'une valeur de 6500 \$. *La production de cette capsule est conditionnelle à la disponibilité du ou de la lauréat(e) dans les douze (12) mois qui suivent la remise du Prix. Si la STQ a déjà produit une vidéo générale et toujours d'actualité sur l'artiste dans les vingt-quatre (24) mois précédant la remise de prix, la STQ se réserve le droit de ne pas produire de nouvelle vidéo sur le(la) lauréat(e).*
- Des services d'accompagnement (expertise-conseil, programme de compagnonnage) d'une valeur pouvant atteindre 2000 \$ sont offerts par le Conseil de la culture de l'Estrie.
- D'autres partenaires ponctuels pourront se joindre pour bonifier l'offre globale remise au lauréat ou à la lauréate.
- Une large couverture médiatique dans les médias et sur les médias sociaux.

Des questions?

- La période de mise en candidature est PROLONGÉE JUSQU'AU **JEUDI 27 AVRIL 2023, à 23 h 59.**
- Communiquez par courriel avec Marianne Mondon ou par téléphone au 819 563-2744, poste 224
- Accédez au [formulaire de candidature](#)
- Surveillez notre site Web et nos différentes plateformes :



Avec la participation financière de :

Québec 